# Souesmes Info

N° 50
Décembre 2017



La Mairie est ouverte **du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30**
**Le Samedi matin de 8h30 à 12h les semaines paires**
8 rue du Bois - 41300 SOUESMES - Tél 02 54 98 83 14 - Fax 02 54 98 84 49
***Site Internet : www.souesmes.fr*** E-mail : mairie.souesmes@wanadoo.fr


## le mot du Maire

Chères Souesmoises, chers Souesmois,

La période des fêtes de fin d'année approche. Elle permet à beaucoup d'entre vous de se retrouver en famille ou entre amis.

J'ai toujours une pensée pour les personnes qui vivent chaque changement d'années dans l'indifférence générale.

Quelques indicateurs semblent nous faire penser que notre pays va peut-être sortir de cette crise économique que nous subissons depuis 2008. Espérons-le et croyons-y.

Pour notre commune, nous maintenons nos finances sainement tout en effectuant des travaux d'importances primordiales tels que l'entretien de nos réseaux d'eau, assainissement et de voirie.

Nous allons continuer à améliorer notre éclairage public afin de réaliser de réelles économies d'énergie.

Des travaux sur certains bâtiments communaux sont nécessaires toujours dans un souci d'améliorer leurs performances énergétiques.

La loi NOTRé nous impose de se regrouper entre communes pour former des communautés de communes ou communautés d'agglomérations ou métropoles.

Cette loi oblige à des transferts de compétences et de charges des communes vers ces structures. Mais que vont devenir nos communes ? C'est pour moi en tant que premier magistrat un grand point d'interrogation pour notre milieu rural.

Je terminerai en remerciant, au nom du conseil municipal, tous les bénévoles de nos associations, nos artisans, nos commerçants en souhaitant la bienvenue à Madame et Monsieur GIRAULT qui permettent aux habitants de pouvoir bénéficier des services d'une boulangerie : c'est grâce à eux que notre village rural résiste aux sirènes des métropoles.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente année 2018 et vous convie à la traditionnelle **cérémonie des vœux le jeudi 4 janvier à 18 heures à la salle des fêtes.**

Amicalement,
**Jean-Michel DEZELU**

## s o m m a i r e


Édito de M. le Maire ..... p 1
Manifestations patriotiques ..... p 2
Comptes-rendus du conseil municipal ..... p 2 à p 8
Travaux - SIVOS ..... p 8
Echos de la bibliothèque ..... p 9
La vie Associative locale ..... p 9 à p 14
Recensement ..... p 14
A propos de ..... p 15
Rappel - Numéros utiles ..... p 16

## Manifestations patriotiques

### Maquis :

La cérémonie en hommage aux combats du maquis s'est déroulée le 17 juin. Les élus, les autorités civiles et militaires, ainsi qu'une nombreuse assistance se sont rassemblés autour du monument érigé sur les lieux des combats.

### 11 Novembre

Cette journée qui marque l'anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918, mais aussi l'hommage à tous les morts pour la France a été célébrée avec un office religieux et des dépôts de gerbes au sapin de la victoire, au monument aux morts et au cimetière.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 1ER JUIN 2017

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 12 avril 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

---

**APPROBATION DU TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 21 FEVRIER 2017 DE MISE A JOUR DES INDEMNITES DES ELUS**

L'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales précise en son III que *toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annexer à sa délibération du 21 février 2017 le tableau ci-dessous :

| Fonction | Taux appliqué | Montant mensuel selon indice en vigueur | |
|---|---|---|---|
| | | Brut | Net |
| Maire | 43% | 1664.38 € | 1334.01 € |
| 1er Adjoint | 16.5% | 638.35 € | 563.29 € |
| 2ème Adjoint | 16.5% | 638.35 € | 563.29 € |
| 3ème Adjoint | 16.5% | 638.35 € | 563.29 € |

**Adopté à l'unanimité.**

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 1ER JUIN 2017 (suite)

## AVENANT AU BAIL DE L'ANTENNE ORANGE SUR LE CHATEAU D'EAU

La commune a signé en 2007 un bail avec la société ORANGE permettant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau situé rue de la Hallebarderie.
La durée de ce contrat est de 12 ans à compter du 27 novembre 2007. Il peut être reconduit par périodes successives de 6 ans sauf dénonciation 24 mois avant le terme de la période en cours. Le loyer fixé en 2017 était de 2 000€ révisable selon l'indice INSEE du coût de la construction et s'établissait en 2016 à 2 260,63€.

La société SNEF, prestataire d'ORANGE, propose un avenant au contrat de 2007 incluant notamment :

• La modification de la durée du contrat qui serait de 12 ans à compter du 27 novembre 2017, renouvelable par périodes de 6 ans.
• Un loyer de 2 260€ révisable au taux de 1% chaque année.

Monsieur le Maire précise que Véolia, prestataire en charge de l'exploitation du service d'eau potable, doit également être signataire de cet avenant.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## LANCEMENT D'UNE ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE (CHOIX DU BUREAU D'ETUDES ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic du réseau d'eau potable communal afin notamment de programmer les investissements à réaliser pour le maintien de son bon fonctionnement.

Cette étude d'une durée prévisionnelle de 12 mois :

• Fait l'objet d'une estimation prévisionnelle de 70 000€ HT soit 84 000€ TTC,
• Se décompose en six phases :
  Phase 1 : Pré-diagnostic
  Phase 2 : Modélisation du réseau
  Phase 3 : Campagnes de mesures
  Phase 4 : Élaboration d'un programme d'actions
  Phase 5 : Réflexion patrimoniale
  Phase 6 : Analyse détaillée du prix de l'eau
• Est susceptible de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Monsieur le Maire propose
• de retenir le bureau d'études DUPUET FRANK ASSOCIÉS pour une mission d'assistance conseil pour un montant de 8 340€ HT soit 10 008€ TTC,
• de consulter, dans le cadre d'une procédure adaptée, une entreprise spécialisée pour la réalisation de l'étude.
• de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude (80% envisageables).

**Adopté à l'unanimité.**

---

## AUTORISATION DE CESSION DU TRACTOPELLE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prévu au budget 2017 les crédits nécessaires au renouvellement du tractopelle des services techniques communaux, ce matériel étant devenu obsolète au regard de son usage par la commune.
Il souligne que cet engin reste néanmoins opérationnel et propose d'en organiser la vente au plus offrant.
Le conseil municipal donne son accord pour le lancement d'une consultation avec remise des offres pour le 23 juin 2017 à 12h.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les conditions de vente de bois de chauffage aux particuliers. Il précise que les lots seront prélevés dans les parcelles 19C et 36, et suggère de fixer les tarifs comme suit :

• 4€ le stère de bois sur pied (pas de bois façonné cette année).

Il invite le conseil municipal à également déterminer le calendrier d'inscription et la date de la vente en mairie :

• Inscriptions du 4 au 28 septembre 2017 inclus.
• Vente : vendredi 29 septembre 2017 à 18h en mairie de Souesmes.

**Adopté à l'unanimité.**

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 1ER JUIN 2017 (suite)

### DISSOLUTION DU SIVOS DU COLLEGE DE SALBRIS : APPROBATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF, ET DE LEUR REPARTITION

Suite à l'arrêté préfectoral prononçant la fin de l'exercice des compétences du SIVOS du collège de Salbris, il convient de procéder à la liquidation de l'actif et du passif de ce syndicat et d'approuver la répartition du solde du compte 515 auprès des communes adhérentes en fonction du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune à la rentrée scolaire 2016 / 2017, soit :

| | Nombre d'élèves | Restitution |
|---|---|---|
| La Ferté-Imbault | 33 | 239.96 € |
| Pierrefitte sur Sauldre | 19 | 138.16 € |
| Selles Saint Denis | 39 | 283.59 € |
| Souesmes | 27 | 196.33 € |
| Theillay | 37 | 269.06 € |
| Salbris | 219 | 1 592.49 € |
| **TOTAL (solde du compte)** | **374** | **2 719.59 €** |

**Adopté à l'unanimité.**

### DECISION DU MAIRE

22 mai 2017 : Signature d'un avenant de mise à jour du contrat d'assurances en responsabilité, protection juridique et dommages aux biens de la commune conclu en 2013 avec GROUPAMA.

### DIVERS

**➤ Rythmes scolaires**
Le conseil d'école de Souesmes réuni juste avant le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours si cela est permis dès la prochaine rentrée scolaire. Un décret du Ministère de l'Education Nationale est attendu dans les jours qui viennent.

**➤ Réponse CD41 suite à pétition route de Ménétréol**
Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Conseil départemental qui indique que la limitation de vitesse actuelle à 70 km/h sur la portion concernée par la pétition sera remplacée par une signalisation d'approche 50 km/h à 150m.

**➤ Remerciements collégiens en voyage en Espagne**
Le conseil municipal apprécie la carte postale envoyée par les élèves de Souesmes pour lesquels la commune a accordé une aide de 50 € par élève en participation au financement de ce voyage.

**➤ Diagnostic éclairage public**
Le conseil municipal pourra prendre connaissance des conclusions de Noctabene lors d'une présentation le 20 juin prochain.

**➤ Réhabilitation du réseau assainissement**
Le programme de travaux rue de la Lande est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'Etat) et à une aide de l'Agence de l'eau.

**➤ Boulangerie**
Monsieur le Maire confirme des nouvelles rassurantes quant à la reprise du commerce.

**➤ Maison en vente rue de la Grenouillère**
Monsieur RICARANT rappelle que cette maison acquise par la commune après la mise en œuvre d'une procédure de bien sans maître reste dans l'attente d'un acquéreur. Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec Maître HARTAR, notaire chargé de la vente.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2017

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 30 juin 2017 est **approuvé à l'unanimité.**

### AUTORISATION D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR ET CHER (CDG 41)

Par délibération du 31 janvier 2017, le conseil municipal a mandaté le CDG 41 aux fins de

négocier un contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2018-2021.

Le résultat de la consultation a permis de retenir la compagnie GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE qui propose les taux de cotisation suivants :

• Agents CNRACL : 4.94% en tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire + 0.34% de frais de gestion par le CDG soit un taux global de 5.28%.
(pour mémoire ancien contrat SOFCAP : 5.35% en tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire.)
• Agents IRCANTEC : 0.99% en tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire+ 0.06% de frais de gestion par le CDG soit un taux global de 1.05%.
(pour mémoire ancien contrat SOFCAP : 1.15% en tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire.)

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE négocié par le CDG 41 pour la période 2018 – 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 A DES ASSOCIATIONS

*Madame LOARER et Monsieur RICARANT, conseillers municipaux, respectivement trésorière et président de l'association Souesmes Loisirs Animation, ne prennent part ni au débat ni au vote de cette délibération.*

Le budget adopté par le conseil municipal au titre de l'année 2017 a prévu un crédit de 8 500 € sur le compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, sur lequel 80 € ont d'ores et déjà été consacrés à la Fanfare de la Ferté-Imbault.

Le conseil municipal est invité à accorder diverses subventions prélevées sur ce compte au profit des associations suivantes :

| | |
|---|---|
| Secours catholique de Loir et Cher | 400,00 € |
| ADMR | 623,15 € |
| AS Salbris Judo | 270,00 € |
| AS Salbris Gymnastique | 90,00 € |
| BTP - CFA Loir et Cher | 70,00 € |
| Chambre des métiers et de l'artisanat - CFA Loir et Cher | 60,00 € |
| Refuge animalier de Salbris | 820,52 € |
| Artistement vôtre en Sologne | 250,00 € |
| Conciliateur de justice de Loir et Cher | 100,00 € |
| La Solognote de Souesmes (Football) | 2 500,00 € |
| Souesmes Loisirs Animation | 800,00 € |
| Union musicale La Ferté Imbault | 250,00 € |
| Chorale Chanterelle Salbris | 250,00 € |
| Vie Libre section Romorantin | 200,00 € |
| Tennis Club Souesmes | 300,00 € |
| **Total** | **6 983,67 €** |
| *plus les 80 € déjà attribués soit* | *7 063,67 €* |

**Adopté à l'unanimité.**

---

## FIXATION DU MONTANT DU LEGS LARCHEVEQUE

Telles que le prévoient les dernières volontés de Madame LARCHEVEQUE dans son testament du 22 juillet 1958, nous sommes dans une année d'attribution du legs à une famille de la commune.

Le conseil municipal décide de fixer à 2 401,74 € la somme attribuée au don lié au legs LARCHEVEQUE.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## PRÉSENTATION DU RAPPORT 2016 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les délégataires d'un service public local produisent chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment un volet financier, une analyse de la qualité du service et une description des conditions d'exécution du service au titre de l'année écoulée.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la communication par Véolia de son rapport de gestion du service d'eau de la commune pour l'année 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## PRÉSENTATION DES RAPPORTS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (RPQS) est présenté à l'assemblée

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2017 (suite)

délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport, qui comprend obligatoirement des indicateurs techniques et financiers prévus par décret, est ensuite mis à la disposition du public.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la présentation des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

**Adopté à l'unanimité.**

---

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE EAU

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires à l'amortissement des biens et études sur le budget annexe Eau :

• En fonctionnement pour 41 624,37 € en dépenses au compte 6811, et 6 493,52 € de recettes de quote-part de subvention d'investissement transféré au compte de résultat, opération équilibrée par la diminution de 35 130,85 € du virement du fonctionnement vers l'investissement.

• En investissement pour 41 624,37 € en recettes aux comptes 2803, 2813 et 28156, et 6 493,52 € en dépense de subventions d'investissement transférée au compte de résultat, opération équilibrée par la diminution de 35 130,85 € du virement provenant du fonctionnement.

**Adopté à l'unanimité.**

### DECISIONS DU MAIRE

**17 juillet 2017 :** Suite à la consultation organisée le 29 juin 2017, le marché de fourniture et d'installation d'un préleveur d'échantillons réfrigérés et d'une sonde au déversoir d'orage est attribué à l'entreprise VEOLIA Eau – CGE, ZAC de la Grange Ouest à ROMORANTIN (41200), mieux-disante, avec une proposition arrêtée à 16 152,70 € TTC.

**3 août 2017 :** Suite à la consultation organisée le 3 juillet 2017, le marché de contrôle des réseaux neufs de la tranche conditionnelle 2 des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement est attribué à l'entreprise SOA, 1 allée Marius Berliet, ZI Saint Malo, ESVRES SUR INDRE (37320), mieux-disante, avec une proposition arrêtée à 3 960 € TTC.

### DIVERS

**➤ Salle des fêtes**
Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité un architecte pour travailler sur la rénovation de la salle des fêtes.

**➤ Communauté de Communes Sologne des Rivières**
Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours : piscine (les représentants de la commune de Souesmes ont voté contre le projet au regard de ses problèmes de financement), transfert des zones d'activités avec l'assistance d'un cabinet rémunéré à hauteur de 42 000 €, travail sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec un cabinet d'études à environ 200 000 €.

**➤ Éclairage public**
Le lampadaire au niveau du n°22 de la rue du 11 novembre ne fonctionne toujours pas. Une intervention du prestataire CITEOS a été demandée ce jour.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 09 NOVEMBRE 2017

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 28 Septembre 2017 est **approuvé à l'unanimité.**

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SECRÉTARIAT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT À VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) PIERREFITTE / SOUESMES

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Pierrefitte / Souesmes prévoient en leur article 12 que « le siège du syndicat est fixé à la mairie de Souesmes » tandis que l'article 6 précise que le syndicat …« désigne sa secrétaire ».

Depuis sa création en 1993, le secrétariat du SIVOS est assuré par la secrétaire de mairie de la commune de Souesmes, régulièrement nommée secrétaire du SIVOS. Ceci représente une charge pour la commune de Souesmes sans contrepartie financière du Sivos Pierrefitte/Souesmes.

Il est proposé au conseil municipal, sous réserve de l'avis du comité technique du centre de gestion de

Loir et Cher, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SIVOS Pierrefitte / Souesmes une convention relative à la mise à disposition partielle du service de secrétariat de la commune auprès du SIVOS dans la limite de 10h par semaine et moyennant facturation du coût salarial horaire (traitement + charges) du service.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur la base du diagnostic réalisé cette année par Noctabene.

Il présente le programme envisagé pour l'année 2018. Le conseil municipal approuve celui-ci, et décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la dotation de solidarité rurale et auprès du SIDELC (syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher) aux taux les plus élevés possibles.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES MERISIERS

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2017 du lotissement des merisiers prévoyait le paiement de la dernière échéance de l'emprunt imputé à ce programme. Il souligne que l'ensemble des lots a été vendu et que ce budget ne fait désormais plus l'objet d'aucune opération réelle.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toutes les opérations comptables et à signer tous les documents nécessaires à la clôture de ce budget à l'issue de l'exercice 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## SOUTIEN AU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES HIPPIQUES À LAMOTTE-BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

**Adopté à la majorité (2 abstentions –
Mrs Simonneau Guy – Pinsard Thierry).**

---

## PRÉSENTATION DU RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER (SIDELC)

Monsieur le Maire présente le rapport établi pour l'année 2016 par le SIDELC dont le Conseil Municipal prend acte.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES (CCSR)

Afin d'intégrer la compétence obligatoire au 1er janvier 2018 "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) et de bénéficier des conditions de bonification de la dotation générale de fonctionnement (DGF) de la loi NOTRe qui exige désormais l'exercice de 9 groupes de compétences, la communauté de communes Sologne des rivières (CCSR) a, par délibération du 14 septembre 2017, décidé de modifier l'article 5 de ses statuts en y incluant les deux compétences suivantes :

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**
- **Politique de la ville**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification des statuts de la CCSR.

**Adopté à la majorité (3 abstentions – Mme Le Bihan Sandrine – Mrs Damay Christian – Harrault Jean-Marie)**

---

## ATTRIBUTION DE CADEAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 25 février 2016 relative à l'attribution de cadeaux au personnel communal et propose de mettre celle-ci à jour.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 09 NOVEMBRE 2017 (suite)

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** l'octroi de cadeaux, y compris sous forme de bon d'achat ou chèque cadeau, au personnel communal, élus locaux, et personne méritante de la commune à l'occasion des évènements suivants :
- Départ en retraite
- Mutation
- Médaille du travail
- Arbre de Noël
- Récompense pour services rendus

**FIXE** le montant alloué à ces cadeaux à 700 Euros (sept cents Euros) maximum par évènement et par personne,

**DECISION DU MAIRE**

**13 octobre 2017 :** Souscription d'un emprunt de 250 000 € au taux de 1,15% remboursable sur 15 ans pour le financement de travaux de rénovation du réseau d'assainissement (tel que prévu au budget 2017) auprès du Crédit Mutuel du Centre.

**DIVERS**

➤ **Rue du Lilas**

Monsieur le Maire indique qu'il sera procédé au numérotage des terrains rue du lilas – côté impair.

➤ **Boulangerie**

Le Conseil Municipal constate que la reprise du local par le boulanger de Nançay fonctionne bien.

## TRAVAUX ET INTERVENTIONS RÉALISÉS POUR LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DE TOUS

**Ecole :**
- Mise en place d'un nouveau jeu et traçage de jeux au sol

**Voirie et environnement :**
- Taille et entretien des plantations (haies et arbres) sur l'ensemble de la commune
- Poursuite des travaux d'assainissement (SA CLEMENT + SOTRAP)
- Entretien des chemins communaux, espaces publics, cimetière
- Balayage des rues tous les deux mois (Société MEYER)
- Nettoyage annuel de 100 avaloirs (Société MEYER)
- Poursuite et fin de l'opération de remplacement des candélabres lotissement des Merisiers (CITEOS)
- Réfection de la passerelle d'accès à la « Taille des ponts »

**Stade :**
- Entretien terrain football (tonte, engrais, roulage)

**Sécurité :**
- Remplacement de nombreux panneaux de signalisation
- Mise en sens unique de la rue de la Chapelle
- Suppression de 2 places de parking angle rue du Champ de foire et rue de Pierrefitte afin d'améliorer la visibilité
- Mise aux normes de l'installation électrique du garage communal (TOGNOTTI)
- Contrôle annuel de sécurité des installations électriques et gaz, alarmes, équipements sportifs (SOCOTEC)

## UN MOT DU SIVOS

Lors du dernier conseil d'école, les enseignants nous ont communiqué les effectifs pour cette année scolaire. Le nombre d'élèves scolarisés dans les deux écoles (Pierrefitte et Souesmes) est le suivant :

| ***Pour Souesmes :*** | ***Pour Pierrefitte :*** |
|---|---|
| ***49 élèves*** | ***51 élèves*** |
| Petite section : 12 | CE1 : 16 |
| Moyenne section : 8 | CE2 : 12 |
| Grande section : 12 | CM1 : 13 |
| CP : 17 | CM2 : 10 |

Cette année les TAP ne sont pas reconduits ainsi qu'il en avait été décidé à l'unanimité lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2016-2017.

49 enfants mangent à la cantine de Pierrefitte, 43 à celle de Souesmes.

Pour les demandes de régime particulier il est nécessaire de remplir une demande de PAI (projet d'accueil individualisé).

Pour cette année scolaire, la répartition des enfants en 2 services à la cantine de Souesmes a été reconduite.

Nous rappelons aux parents que les enfants doivent respecter le personnel de cantine et qu'ils peuvent avoir des punitions à faire signer par les parents en cas d'indiscipline. Ces punitions peuvent déboucher sur des exclusions temporaires pour les enfants qui continueraient à se montrer indisciplinés. Bien entendu nous ne souhaitons pas en arriver à cette solution.

Le paiement des cartes de cantine est à effectuer dans la mairie de votre commune chaque début de mois. Il est possible cette année d'opter pour le prélèvement automatique.

Le président du SIVOS
Guy Simonneau

## ECHOS DE LA BIBLIOTHÈQUE...

Après les beaux jours d'été, au cours desquels nous nous sommes activés à l'extérieur, voici que nous entrons en période hivernale. Fini le travail au jardin, les journées sont plus courtes, mais les soirées plus longues.
Qu'il est bon de rester chez soi, au coin du feu, de prendre un livre ou de voir un film ! Pour passer de bons moments, en famille ou seul, confortablement installé dans son fauteuil, la bibliothèque vous propose un grand choix d'ouvrages récents et divers. Elle vous permet aussi d'emprunter un DVD, film ou série télévisée, pour adulte, ado ou enfant.
Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez le faire en mairie : pour 5 euros et par famille vous aurez le loisir de vous cultiver et de vous distraire.
La lecture a encore des adeptes il faut s'en réjouir. Peut-être avez-vous vu dans vos déplacements, surgir une « cabane à livres » ? Et si nous envisagions d'en avoir une à SOUESMES ? Les personnes qui n'ont pas franchi le seuil de la bibliothèque et qui seraient heureuses d'accéder gratuitement à la lecture auront peut-être une surprise !
Les bénévoles sont toujours à votre disposition le mercredi de 14 heures à 17 heures 30 et le samedi de 9 heures 30 à 12 heures. D'autre part le site http://souesmes.biblio.free.fr vous informe du contenu de votre bibliothèque.

Bonne lecture et bonne fin d'année à tous.

# La Vie associative locale

## ECHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION :

**Fête Nationale :** La fête nationale a réuni de nombreuses personnes le 13 au soir pour le repas champêtre, le feu d'artifice et le bal. Le lendemain 14, les jeux, dont la structure gonflable, ont enchanté tous les enfants présents. La journée avait commencé par un concours de pêche organisé par le Gardon à l'étang de la Lande.
Encore un grand merci à toutes les personnes présentes, à tous les bénévoles à qui nous faisons appel pour l'organisation de cette manifestation, à nos artificiers, ainsi qu'aux services techniques de la mairie.

**Brocante Vide-Grenier du 3 septembre :** Cette brocante annuelle a réuni 64 exposants. De nombreux visiteurs ont profité de cette journée ensoleillée pour flâner au milieu des stands à la recherche de l'objet rare.

**Randonnée « la Bruyère » du 17 septembre :** La randonnée de la Bruyère a rassemblé sur les chemins autour du village 124 marcheurs et ce malgré un temps maussade au départ, suivi de fortes pluies en cours de matinée. Quatre parcours étaient proposés.

**Assemblée générale du 17 novembre :** En présence d'une bonne assistance, l'association a tenu son assemblée générale afin de présenter le rapport moral et financier de l'année écoulée et de mettre en place le programme des manifestations pour l'année prochaine. Le 1/3 du bureau a été renouvelé. Avant de se séparer les participants ont partagé le pot de l'amitié autour d'un verre de beaujolais nouveau.

**Décors de Noël :** Les membres de Souesmes Loisir Animation accompagnés des employés communaux et des membres bénévoles ont mis en place les décors de Noël sur la place de l'église.

**Galette des Rois des Séniors du 14 janvier 2018 :** Vous avez 65 ans dans l'année et plus, vous pouvez vous inscrire pour y participer en remplissant le document inséré dans ce bulletin.

**Le mot du Président :** A l'aube de cette nouvelle année 2018 permettez-moi, au nom de Souesmes Loisir Animation, de vous présenter Souesmoises et Souesmois, nos meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé.
Encore une fois un grand merci à toutes les personnes qui participent à l'animation de notre village. Notre association souhaiterait accueillir de nouveaux membres, si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, n'hésitez pas, nous vous accueillerons avec plaisir.

## ASSOCIATION DE PÊCHE « LE GARDON »

Le 29 juillet 2017 notre ami pêcheur **Bernard Malard**, surnommé « *Nénette* » depuis son enfance, nous quittait.

Il avait été membre du bureau pendant 35 ans dont 15 années en qualité de trésorier.
En 2015 il avait souhaité mettre un terme, bien mérité, à ses responsabilités.
Depuis il était resté un fidèle adhérent de notre association toujours présent aux assemblées générales et aux ouvertures d'étangs.
Entre deux voyages en camping-car, il fréquentait régulièrement les étangs.
Cette photo prise lors de la journée d'animation de notre village, Montmartre en Sologne, témoigne que notre ami n'était pas dépourvu d'humour.
Ses multiples facéties et ses péripéties croustillantes resteront gravées dans les esprits.
Estimé de tous, nous garderons d'excellents souvenirs de Bernard et c'est avec une pensée émue que notre association lui dédie cet article.

### Concours de pêche des enfants

On ne se lassera jamais de dire que cette matinée du 14 juillet passée dans ce décor de carte postale, au bord de l'étang des Landes, avec cette vingtaine d'enfants qui nous ont rejoints en compagnie de leurs parents, grands-parents et amis, ce n'est que du bonheur.
Toutes ces mines réjouies sont le reflet d'un agréable moment que nous avons partagé en leur compagnie.

La prochaine saison vous sera présentée lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 3 mars 2018. Nous vous attendons nombreux.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous retrouver en 2018, autour de nos plans d'eau, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe du « Gardon »

## ECHOS DE LA SOLOGNOTE :

Mauvais, voire très mauvais début de saison pour les équipes séniors qui évoluent cette année en D2 et D3 de district. Des blessés et des absences répétées, le manque d'assiduité aux entraînements de certains, n'ont pas facilité la tâche à Franck et Christophe pour aligner des équipes compétitives.
En revanche, satisfaction au niveau des équipes de jeunes toujours en entente avec SALBRIS, de bons résultats obtenus depuis le début de la saison, nous comptons 27 enfants licenciés à SOUESMES.
Un grand merci aux personnes qui accompagnent et encadrent ces équipes pour les entraînements la semaine et les matchs du samedi.

Félicitations et remerciements à **Kilian MALARD** et **Leonel MANSO** qui se sont portés volontaires pour faire arbitre ; ils ont passé leur diplôme avec succès et représentent ainsi le club au sein du corps arbitral, encore bravo !

***Comme chaque année nos fidèles annonceurs nous permettent de vous présenter le calendrier - Merci pour votre accueil et votre générosité.***

## ARTISTEMENT VÔTRE EN SOLOGNE :

Le 11 juin 2017, le centre bourg du village était plongé dans une ambiance Montmartre. Dès le début de la matinée des épouvantails sont arrivés sur la place pour participer au concours. Même un épouvantail animé, couvert de boutons, allait à la rencontre du public... Nous remercions tout particulièrement toutes les personnes qui se sont impliquées et félicitations à Michel ETIEVE grand gagnant de ce concours. Beaucoup de recherche, une grande qualité dans les réalisations, beaucoup d'humour, un véritable travail d'artiste, félicitations à tous les participants.

*Les gagnants des « peintures dans la rue »*

Six peintres avaient installé leur chevalet sur la place de l'église et dans les rues pour réaliser une œuvre et participer au concours des « Peintres dans la rue ». Une trentaine d'artistes (peintres et artisans d'art) à l'abri des barnums pour se protéger d'une chaleur excessive ce jour-là, ont exposé leurs œuvres et, pour certains, ont travaillé devant le public.

Pour animer la place, un peu de musette avec Georges et son accordéon le matin, et de Jazz avec CHANSON JAZZ V.F. (Par le Jazz Club de Blois) l'après-midi. Tous les ingrédients étaient réunis pour passer une belle journée. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de « Montmartre en Sologne », (participants adultes et enfants, bénévoles, commerçants) et à tous les visiteurs.

*Les gagnants du concours d'épouvantails*

Le 1er octobre 2017 la «Clairière aux livres entre Sologne et Berry» s'est installée pour la 3e année dans la salle des fêtes avec pour invité d'honneur Antoine BERTON Directeur des Rédactions de la revue « Le Chasseur Français ». Une trentaine d'auteurs et éditeurs venus de la Sologne, du Berry et de l'Orléanais ont accepté de dédicacer leurs ouvrages au public. Cette journée sur le thème « chasse, pêche, nature » s'est terminée avec les sonneurs des «Trompes de Sologne». Merci au public qui est venu en grand nombre pour rencontrer les auteurs et écouter les sonneurs.

## Dates à noter sur vos agendas !

**Vendredi 26 janvier à 20h30**, salle des fêtes, projection du **film « Courjumelle », 1920 au cœur de la Sologne**. Ce film fait revivre des tranches de vie des années 1920. Des émotions, de l'humour dans notre superbe région. N'oubliez pas de réserver votre place au 06 20 38 12 29

L'exposition « **Artmonie d'hiver** » aura lieu cette année les **17 et 18 février 2018. L'art animalier a été retenu pour ce week-end artistique. Jacky DELON** peintre, **Yves CASTEL** sculpteur, **Cyrille DELORME** photographe solognot, présenteront leurs œuvres (salle de la Mairie et salle des fêtes). Des œuvres de peintres de Souesmes et de Pierrefitte complèteront cette exposition.

**Vendredi 27 avril 2018** à la salle des fêtes à 19 h 30 **Soirée Cabaret** animée par « **Henriette et Rosette, amour et charcuterie** ». De l'art ou du cochon ? Ces artistes n'ont pas choisi… sinon de faire valser amour et charcuterie ! La gouaille de Rosette de Lyon et d'Henriette du Mans proposent un spectacle drôle et dynamique mitonné à la mode de Vian, Gainsbourg, Brassens... Spectacle adapté à tous publics

Pour adhérer à l'association 02.54.98.80.47 ou artistement.votre@orange.fr

L'association Artistement Vôtre en Sologne vous invite à son **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
le samedi 20 janvier 2018 à 18h00
Annexe de la Salle des Fêtes de Souesmes
Un pot amical terminera la soirée

# LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PIERREFITTE/SOUESMES

**Les ateliers du mercredi**
Suite au changement des rythmes scolaires, les ateliers des mercredis fonctionnent soit en journée de 9h à 17h soit en demi-journée. Ils se déroulent en majorité sur l'ALSH de Pierrefitte mais parfois sur Souesmes.
Nous proposons également un périloisirs sur les 2 structures de 7h30 à 9h (7h sur demande) et de 17h à 18h (18h30 sur demande).
Alexandra, Sabrina et Sandrine accueillent depuis le 13 septembre une moyenne de 25 enfants.
Jusqu'aux vacances de Noël nous évoluerons autour du thème de l'Amérique du Nord.
Au programme : activités manuelles (attrape rêve, bracelets indiens, création de tipis et d'un igloo pour le calendrier de l'avent, décoration de Noël…), activités culinaires (cookies, carrots cake, crumble canadien, pan cakes, sablés de Noël…), bibliothèque, jeux de société et jeux extérieurs (initiation au base ball...).

*Les kids des ateliers des mercredis*

**Accueil de loisirs d'été 2017 :**
Notre accueil de loisirs a accueilli durant cet été 81 enfants. C'est autour du thème « nos vacances en folie » que l'équipe d'animation a mis en place leur programme d'activités.

**Au programme :** préparation d'un spectacle de fin de Centre, piscines, structures gonflables sur le thème des sports de combat, campings à Pierrefitte/Sauldre, La Ferté-Imbault, Châtres/Cher et Langon, vidéos projections, sensibilisation au recyclage et au tri des déchets avec Lorène du SMICTOM, initiation au Yoga du Rire et présentation d'un spectacle « L'allumeur d'étoiles » avec Virginie, expression scénique avec Carole, les cuisines, les activités manuelles, sportives avec Fun Sport de Quentin et une rencontre inter-communale de foot salle sont venus compléter le planning du mois.

*Animation sur le recyclage avec Lorène du SMICTOM*

**Sorties :** Bowling/Cinéma de Vierzon (18), Aventure parc de Nançay (41), Festival Act1 organisé par Oxyjeunes de la CCSR

*Sortie à Aventure Parc*

**Des camps** mutualisés ont été organisées pour tous les groupes :
**Programme des campings :**

| Camp | Camp canoë kayak | Camp équitation | Camp : A la recherche du Graal |
|---|---|---|---|
| | | | |
| du 11 au 13/07 | du 18 au 21/07 | du 24 au 26/07 | du 31/07 au 02/08 |
| Pierrefitte/Sauldre | Châtres/Cher | Langon | La Ferté-Imbault |
| 5-6 ans | 9-12 ans | 6-8 ans | 9-12 ans |
| Activités manuelles, culinaires, motricité, fresque… | Activité canoë | Promenade pédagogique, voltige, pansage, pêche… | Grands jeux à base d'énigmes autour du Graal. |

*Groupe des 6-8 ans*

*Groupe des 9-12 ans*

**Accueil de loisirs de la Toussaint 2017 :**

*Vive halloween*

C'est en compagnie d'SOS Fantômes que nos 55 enfants ont fêté halloween durant ces vacances d'automne.
**Au programme :** Ateliers de cuisine (cookies araignée, brownies fantômes, sablés squelette, gâteau d'halloween), jeux extérieurs : molki, pétéca, mikado géant…, activités manuelles (citrouilles à

## LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PIERREFITTE/SOUESMES (suite)

*En attendant le train…*

creuser, vitraux fantômes, lanternes enchantées, chauve-souris mobiles, maisons hantées…), conte d'halloween, grand jeu : les 3 travaux de Casper et une soirée jeux de société.
**Sorties :** Piscine de Salbris, bibliothèque, bowling et cinéma de Vierzon, Toc toc dans les chaumières de Souesmes pour Halloween

**Quelques dates à retenir concernant l'ouverture des accueils de loisirs de l'année 2018 :**
• vacances de février du 26.02.18 au 09.03.18
• vacances de Printemps du 25.04.18 au 11.05.18 (ouvert si au moins 15 inscrits sur la semaine du 7 au 11/05)
• vacances d'été du 09.07.18 au 03.08.18
Les inscriptions se feront toujours 1 mois avant pour les petites vacances et 2 mois avant pour les grandes. Tous ces accueils fonctionnent en journée entière ou en demi-journée. Un accueil péri-loisirs est mis en place de 8h (7h30 sur demande) à 9h30 et de 17h30 à 18h30.

**Pour finir…**
Notre association profite de ce bulletin pour présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2018 et remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de nos différents accueils et de nos manifestations.

**Joyeux Noël et bonne année à tous et plus particulièrement à tous les enfants.**

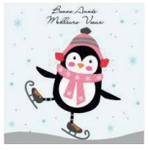


## THÉÂTRE DE SOUESMES :

Depuis mi-octobre, nos répétitions ont repris afin de pouvoir vous présenter début 2018 notre 21ème pièce. Cette année est marquée par le départ de Guy Simonneau qui était acteur et président et de Joëlle Simonneau, actrice et trésorière. Toute la troupe leur dit merci pour ces années passées à nos côtés.

La prochaine pièce que nous vous proposerons s'intitule : ***« Drôles de Couples »*** – C'est une pièce en 3 actes de ***Vincent Durand***.
Voici un bref résumé de cette nouvelle pièce : « Pour dynamiser leur union, les Laffont ont eu une idée pour le moins saugrenue : inviter chez eux des couples pour participer à une soirée échangiste !!! Par un malheureux concours de circonstances, se présente à leur domicile un couple – pas libertin pour deux sous – qui lui aussi a bien l'intention d'échanger, mais pas ce que l'on attend – non ! Ce qui l'intéresse c'est un échange de maisons pour les vacances !! » Toute la comédie va reposer sur ce quiproquo détonnant qui va en entraîner d'autres en cascade, à un rythme effréné. Le scénario joue continuellement dans la légèreté et s'évertue – tant que faire se peut, à ne pas tomber dans le licencieux que la situation cocasse laisse supposer.

Les dates des représentations à la salle des fêtes de Souesmes, sont les suivantes :
• Samedi 3 mars à 21 heures
• Dimanche 4 mars à 15 heures
• Vendredi 9 mars à 21 heures
• Samedi 10 mars à 21 heures

Pour les autres communes :
• Pierrefitte-sur-Sauldre : date à définir
• Nouan-le-Fuzelier : Samedi 7 avril à 21 heures (salle des fêtes)
• Ménétréol-sur-Sauldre : Samedi 14 avril à 20h30 (salle des fêtes)

Le groupe théâtral a tenu son assemblée générale le jeudi 14 septembre 2017. La composition du bureau a été modifiée :
• Président : Gualberto LOPES
• Vice-Présidente : Jacqueline DAVID
• Secrétaire : Marie-José RUELLE
• Trésorière : Chantal CHARREAU
• Trésorière-adjointe : Sandrine MORNAS

Je vous rappelle l'adresse de notre site WEB : http://club.quomodo.com/groupetheatraldesouesmes/accueil/htlm ainsi que notre page Facebook : Groupe Théâtral de Souesmes

Donc rendez-vous en début d'année prochaine - Passez de bonnes fêtes de fin d'année et que 2018 vous apporte tout ce que vous souhaitez.

Gualberto LOPES
Président du Groupe Théâtral
de Souesmes

## CLUB DU 3ÈME AGE :

**Vendredi 19 mai** – Sortie au château de Guédelon le matin et promenade sur le canal de Briare l'après-midi avec 23 participants.

**Mardi 27 juin** – Repas spectacle préparé par la Société SHOW-VISION – animation antillaise et chansons de Michel Delpech interprétées par Claudine Alan (57 participants).

**Vendredi 8 septembre** – Sortie au château de Chilleurs-aux-bois et promenade sur le canal d'Orléans (10 participants).

**Du 16 au 23 octobre** – Beau voyage en Croatie avec 13 participants.

**Vendredi 17 novembre** - Repas spectacle Simplon à la Ferté St Aubin avec 16 participants.

***A venir :***

**Vendredi 15 décembre** – Fête de Noël

**Mardi 9 janvier** – Assemblée générale

# Le recensement

## Qui - Quand ?

- Dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire (*),

## Pourquoi ?

- Pour être convoqué à la **Journée défense et citoyenneté** à partir de 17 ans,
- Qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.…

## Comment ?

- En se déplaçant en mairie
- Sur internet **(www.mon.service-public.fr)** lorsque la mairie est raccordée.

## Pour en savoir plus

- Sur Internet **http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement**
- Sur la page facebook : « Parlons Défense »

*(*) Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).*

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons.**

Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

**Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable** pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…).

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

**Centre du Service National d'Orléans**
**Quartier Bellecombe**
BP 32521 - 45038 ORLEANS CEDEX 1
**Tel : 02 38 65 21 32** (accueil) - Fax : 02 38 65 21 15
**csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr**
(pour l'échange d'informations)

# À propos de...

adil INFO→ ÉNERGIE

## GRACE A DES SPECIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ENERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

**Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...)**

*Les conseillers en maitrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,...*

*Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales et sur la réglementation thermique dans le cadre d'une construction.*

*Quel que soit votre statut, les juristes vous renseignent sur toutes vos questions liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, investissement locatif, copropriété, voisinage, urbanisme, impayés de loyers ou mensualités de crédit immobilier,...*

*Si vous souhaitez devenir propriétaire occupant ou bailleur, l'ADIL EIE 41 vous apporte toutes les clefs pour réussir votre projet en toute sécurité grâce à un service objectif, gratuit et personnalisé.*

*Les juristes disposent de logiciels permettant d'établir un diagnostic financier dans le cadre d'une acquisition ou une simulation fiscale dans le cadre d'un investissement locatif.*

## L'ADIL EIE 41

**UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR TOUTES LES QUESTIONS LIÉES AU LOGEMENT ET À L'ÉNERGIE**

- **Point Rénovation Info Service** (guichet de la rénovation énergétique)
- **Antenne de prévention des expulsions** pour les bailleurs et les locataires
- **Guichet des signalements d'habitat indigne ou de logements non décents**
- **Guichet d'information sur les aides à l'accessibilité ou l'adaptation de son logement**

**UN RENDEZ-VOUS SUR BLOIS OU SUR UNE PERMANENCE ?**
**UN CONSEIL TELEPHONIQUE ?**

**UN SEUL NUMERO 02 54 42 10 00**

Cette opération est co-financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional

**CONCILIATEUR DE JUSTICE :**
Un conciliateur de Justice se tient à la disposition des particuliers
PERMANENCES au Pôle Social de SALBRIS - **02 54 94 10 55**

# Rappel

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES :

- La collecte des déchets ménagers (bacs à couvercle bordeaux) s'effectue le **mardi après-midi** dès 12 heures

- La collecte des emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) s'effectue le **vendredi après-midi** **semaine paire** dès 12 heures

**Rappel : les bacs doivent être sortis sur les trottoirs uniquement les jours de collecte.**

**DECHETERIE :**
Rappel des jours et heures d'ouverture :

| | Période Hivernale (16/10 au 15/03) | Période Estivale (16/03 au 15/10) |
|---|---|---|
| **Lundi** | 8h30 – 12 h | 8h30 – 12 h |
| **Jeudi** | 14 h – 17 h | 14 h – 17h30 |
| **Samedi** | 14 h – 17 h | 14 h – 17h30 |

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS :**
- mercredi 23 mai et mercredi 5 décembre 2018.

**« Inscription obligatoire par téléphone ou par mail auprès du SMICTOM »**
Tous les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avant 7 heures.

**Pour tout renseignement adressez-vous au SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier au 02 54 88 58 28 smictomdesologne@orange.fr**

## PROCHAINS PASSAGES DE LA BALAYEUSE :
20 décembre 2017 – 21 février 2018 – 25 avril 2018

Intervention à partir de **6 heures le matin et toute la journée. PRIERE DE NE PAS STATIONNER** les véhicules le long des trottoirs (ou « à cheval sur les trottoirs »).

## « BRUITS DE VOISINAGE » - RESPECTEZ LES HORAIRES :
l'arrêté préfectoral ° 41-2017-07-12-006 du 12 Juillet 2017 relatif à la prévention et à la lutte contre les bruits de voisinage stipule que :

***Article 1*** **:** Les dispositions du présent arrêté visent tous les bruits dits de « voisinage » qu'ils proviennent du comportement d'une personne ou le l'exercice d'une activité ; qu'ils soient d'origine domestique ou professionnelle.
***Article 2 :*** Tout bruit gênant par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution – **est interdit de jour comme de nuit**.
***Article 3 : Propriétés privées*** – Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou d'arrosage etc... **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de : 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de : 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de : 10h à 12h

**URBANISME :** Tous travaux quels qu'ils soient : agrandissement, véranda, clôture, abris etc...doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de demande préalable. Les documents correspondants sont à demander en Mairie.

**PARCELLES A L'ABANDON :** L'arrêté municipal du 22 octobre 1997 stipule :
***Article 1 :*** Les travaux de nettoyage des parcelles laissées à l'état d'abandon, situées en UA et UB du Plan Local d'Urbanisme doivent être effectués chaque année avant le 30 Juin.
***Article 2 :*** A défaut d'exécution, une mise en demeure, par lettre recommandée, sera adressée au propriétaire. »

**ELAGAGE - LA COMMUNE PEUT AGIR D'OFFICE :**
« le Maire peut obliger les propriétaires de bois riverains des voies communales à procéder à leur élagage. Il peut adresser aux propriétaires une mise en demeure d'entretenir leur bois. Sans action de leur part, il peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour stopper les plantations privées sur l'emprise des voies communales. Cette exécution forcée est destinée à garantir la sûreté et la commodité du passage sur le domaine public routier : route communale, chemin rural ou trottoir. **Les frais sont mis à la charge des propriétaires négligents et recouvrés par le Trésor public (art.L2212-2-2 du CGCT)**

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

**Médecin** (Dr DUJON).....02 54 98 83 97
**Pharmacie** (Mme FERRAND-LERICHE).....02 54 98 82 64
**Infirmiers**
Mme PICOT Rosemarie
Mr PICOT Maxime.....06 30 64 08 52
**ADMR Salbris**.....02 54 88 88 00
**Taxi** de la Petite Sauldre .....02 54 98 88 12
(Mr GAGNEPAIN Cyrille).....06 11 76 73 92
**Pompiers** .....18
**Gendarmerie** .....17
**SAMU** .....15
**Ambulances Jaillat** – Salbris.....02 54 97 00 84
02 54 97 04 93
**Gare SNCF** – Salbris.....02 54 97 00 05
**La Poste** – Souesmes.....02 54 98 83 64
**ENEDIS dépannage électricité** .....09 726 750 41
**Accueil Raccordement Electricité**.....0 810 05 17 78
**Urgence sécurité Gaz** (GRDF) .....0 800 47 33 33
**Raccordement Gaz naturel**.....09 69 36 35 34
**Gaz ou Elect.GDF Suez DolceVita**..... 09 69 32 43 24
www.gdfsuez-dolcevita.fr
**Service eau et assainissement -**
**Centre Service Clients** – Nantes .....09 69 32 35 29
**Ecole de Souesmes**.....02 54 98 82 95
**Ecole de Pierrefitte**.....02 54 88 61 22
**Accueil de Loisirs**.....02 54 98 80 63
**Restaurant Scolaire Souesmes**.....02 54 95 78 59

Conception et impression IMPRIMERIE PELLÉ 02 54 97 07 19 - 1710.1247 - Ne pas jeter sur la voie publique